



## **La gestion des matières résiduelles**

**Mémoire présenté à**  
**la Commission des transports et de l'environnement**  
**Assemblée nationale du Québec**

**Février 2008**

## **Présentation des conseils régionaux de l'environnement de Laval, Montréal et Lanaudière**

**Le Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval** est un organisme à but non lucratif regroupant de façon volontaire tout organisme privé ou public voué à la protection de l'environnement et à la promotion des principes du développement durable. Le CRE de Laval se préoccupe des dimensions sociale, environnementale et économique afin d'assurer un développement qui répond aux besoins présents sans priver les générations futures d'une qualité environnementale enviable.

Présentement, le CRE de Laval regroupe 82 membres qui sont répartis comme suit : 68 individus et étudiants, 9 organismes environnementaux, 2 autres organismes, 2 entreprises de moins de 25 employés et Ville de Laval.

La mission du CRE de Laval est de suggérer et de soumettre des solutions constructives qui tendent vers un développement durable tout en assurant une meilleure qualité de vie et un environnement sain pour les citoyens. Le CRE de Laval est prêt à travailler avec tous les intervenants dans le respect des lois et des règlements. L'œuvre entreprise par le CRE de Laval se fait en toute objectivité.

Créé en 1996, **le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal)** est un organisme à but non lucratif qui regroupe près de 140 organisations préoccupées par la réhabilitation, le maintien et l'amélioration des milieux de vie naturels, cultivés et urbains. Le CRE-Montréal agit principalement sur le territoire de l'île de Montréal.

Depuis 1991, **le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL)** regroupe des organismes et des individus préoccupés par la protection et la mise en valeur de l'environnement et par la promotion du développement durable dans la région de Lanaudière. Constitué d'environ 110 membres, le CREL se veut le défenseur du droit de la population à un environnement sain. Pour ce faire, il plaide pour la conservation de l'intégrité du milieu naturel et il propose des projets, des moyens d'action et des stratégies pour aider à solutionner les problèmes environnementaux.

## Introduction

Les trois CRE de la région métropolitaine de Montréal saluent l'initiative du gouvernement du Québec de tenir la présente consultation sur la gestion des matières résiduelles au Québec, via la Commission des transports et de l'environnement. Nous profitons de cette occasion pour vous transmettre nos commentaires qui font l'objet du présent mémoire.

Les CRE de la région métropolitaine de Montréal favorisent une prise de conscience de l'importance de l'environnement et du développement durable dans notre quotidien et se prononcent sur des sujets que nous jugeons pertinents à cet effet. Vu l'importance et l'impact que peut avoir la gestion des matières résiduelles sur notre environnement, sur la qualité de vie des citoyennes et citoyens et sur la mise en place des principes de développement durable, nous considérons important notre participation au débat déjà engagé depuis plus de 15 ans<sup>1</sup>.

### En amont...

Afin de combler nos besoins de consommation sans cesse croissants, il faut extraire et transformer de très grandes quantités de matières premières. Nous savons tous que ces matières premières ne sont pas inépuisables et que leur extraction et leur transformation demandent beaucoup d'énergie. Cette demande en énergie contribue plus souvent qu'autrement au réchauffement climatique.

---

<sup>1</sup> CRE de Laval, août 1996. La gestion des matières résiduelles au Québec (mémoire) 21p.  
CRE de Laval, février 2003. Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie (secteur nord) (mémoire) 7p.  
CRE de Laval, décembre 2003. Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (mémoire) 19p.  
CRE de Laval, janvier 2004. Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie (mémoire) 12 p.  
CRE de Laval, mai 2004. Projet de règlement relatif à la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles (mémoire) 7p.  
CRE-Montréal, Février 2003, Mémoire sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie (secteur nord)  
CRE-Montréal, Novembre 2003, Mémoire sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la CMM  
CRE-Montréal, 2004-2005, campagne montréalaise contre le gaspillage du papier en publicité  
CRE de Lanaudière, Novembre 2002, Mémoire sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de D'Autray  
CRE de Lanaudière, Février 2003, Mémoire sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie (secteur nord)  
CRE de Lanaudière, Juin 2003, Mémoire sur le projet de PGMR de la MRC de Montcalm, de la Ville et de la Paroisse de L'Épiphanie  
CRE de Lanaudière, Juillet 2003, Mémoire sur le projet de PGMR de la MRC de Matawinie  
CRE de Lanaudière, Novembre 2003, Mémoire sur le projet de PGMR de la CMM  
CRE de Lanaudière, Avril 2004, Mémoire sur le projet de PGMR de la MRC de Joliette  
CRE de Lanaudière, Mars 2005, Mémoire sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas par Dépôt Rive-Nord inc.  
CRE de Lanaudière, Mai 2006, Plan d'action global proposant une alternative à l'agrandissement du site d'enfouissement de Saint-Thomas / Sainte-Geneviève-de-Berthier

### **En aval...**

Les biens que nous produisons génèrent en fin de vie « utile » des tonnes de matières résiduelles dont nous devons disposer. Ces matières résiduelles sont responsables de plusieurs problèmes environnementaux : pollution des eaux de surface et souterraine, réchauffement climatique causé par les gaz à effet de serre, détérioration des écosystèmes, diminution de la diversité biologique, destruction de nos infrastructures, etc.

L'énorme quantité de matières résiduelles que nous générons au Québec nous oblige à réagir rapidement. Nous devons passer à une **saine et responsable gestion** de nos matières résiduelles et considérer tous les produits « du berceau à la tombe ». Pour cela, il faut revoir nos méthodes de fabrication et d'emballage, notre mode de consommation et notre manière de gérer les matières résiduelles. Pour y arriver, il faut commencer immédiatement par généraliser et intensifier les opérations favorisant la **réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation (3R-V)** si nous ne voulons pas léguer aux générations futures les conséquences d'une situation environnementale insoutenable issue de nos pratiques irresponsables.

Élaboré dans cette perspective, nous espérons que le présent document éclairera la Commission des transports et de l'environnement et lui permettra d'agir avec diligence en répondant mieux aux aspirations de nos membres et de l'ensemble des québécoises et québécois.

Ainsi, nous demandons à la Commission des transports et de l'environnement un engagement ferme pour que la protection de l'environnement et de la santé humaine soit prise en compte et pour que les principes de développement durable et de saine gestion fassent partie des priorités afin d'assurer une excellente qualité du milieu de vie sur tout le territoire québécois.

## **La réduction à la source : d'une importance capitale**

Sachant que les ressources naturelles sont limitées, que la population augmente sans cesse et en tant que société moderne et responsable, nous ne pouvons pas nous permettre de continuer à gaspiller ces ressources. Quand on connaît le vrai poids des choses, c'est-à-dire la matière première que cela demande pour fabriquer ces biens de consommation et l'énergie les perspectives de consommation changent : environ 2kg pour une brosse à dent, 75kg pour un téléphone cellulaire et 300kg pour une machine à café.

Notre société a tendance à fabriquer des produits dont la durée de vie est de plus en plus courte, qui sont souvent non réparables ou dont la réparation est plus coûteuse que son remplacement. Tout cela favorise une consommation rapide et élevée des biens.

Nous sommes entièrement d'accord avec les constats énoncés dans le document de consultation et nous appuyons le principe des 3RV-E. *Un des principes fondamentaux de la Politique est celui des 3RV-E qui signifie que l'on doit privilégier la réduction à la*

*source dans la gestion des matières résiduelles, poursuivre avec le réemploi, le recyclage et la valorisation, pour terminer avec l'élimination comme solution ultime<sup>2</sup>.*

La réduction à la source concerne les mesures intervenant lors de la production des biens ou lors de l'achat des produits de consommation ou de services. Or, nous savons tous que les matières résiduelles non produites et non collectées n'ont pas à être gérées et ne coûtent rien.

Dans un **principe d'équité** et de **précaution** en regard des générations actuelles et futures, nous devons gérer nos matières résiduelles et éviter de leur léguer nos choix de consommation. Inévitablement, nous ne pouvons plus fuir devant l'ampleur sans cesse croissant du problème.

Puisque nous produisons tous des matières résiduelles, il ne peut y avoir de solutions durables sans qu'il y ait une prise de conscience collective menant à une action concertée et soutenue. Il s'agit de modifier notre manière de vivre à celle de la pratique quotidienne des 3RV-E. Il existe plusieurs moyens simples et efficaces d'appliquer ce principe d'action en commençant par ; diminuer notre consommation, diminuer la quantité d'emballage, augmenter la durée de vie des produits, appliquer le principe pollueur-payeur ou consommateur-payeur, internaliser les coûts totaux (100 %) de la gestion (du berceau au tombeau) et que cela se reflète dans le prix de vente des produits, etc.

En ne responsabilisant pas les producteurs et les détaillants à 100 % de la collecte et de la gestion après usages des biens qu'ils produisent et mettent sur le marché, il n'y aura pas à notre avis d'incitatif suffisant pour qu'ils apportent des changements dans la fabrication des biens de consommation, afin que ces derniers correspondent à la désignation «cycle de vie» pour les contenants et emballages plus facilement recyclables et plus écologiques. Il nous apparaît évident que l'effet souhaité de réduction à la source des contenants et des emballages, des imprimés et des médias ne sera pas atteint.

Le réemploi participe à la réduction à la source. L'exemple du Réseau de réparateurs à Vienne en est un bon exemple : la ville a recruté 58 réparateurs (techniciens et artisans) qui ont ramassé et réparé 50 000 appareils, retournés ensuite aux propriétaires, ce qui a permis de détourner 600 tonnes de matières de l'élimination.

---

<sup>2</sup> Assemblée Nationale, Commission des transports et de l'environnement, décembre 2007, La gestion des matières résiduelles, document de consultation, 33 p.

### **Recommandations**

Que le gouvernement du Québec et les deux unions municipales du Québec fassent front commun et qu'ils exercent des pressions sur le gouvernement du Canada pour qu'il intervienne auprès des manufacturiers et importateurs pour que ces derniers apportent des changements dans la fabrication des biens de consommation afin qu'ils correspondent à la désignation « **cycle de vie** ».

Que le gouvernement du Québec élabore et adopte des lois et des règlements pour que les producteurs deviennent responsables des biens qu'ils mettent sur le marché (taxation des produits à usage unique, taxation des produits non recyclables, interdiction de mettre en marché des sacs d'épicerie à usage unique, etc.) ;

Qu'une première campagne nationale de sensibilisation et d'information débute dès 2008 pour inciter les citoyens (es) et les ICI à changer leurs habitudes de consommation et qu'ils tendent vers la réduction à la source et le réemploi ;

Favoriser la mise en place d'un réseau de réparateurs au Québec ;

Soutenir les éco-concepteurs au Québec

## La collecte porte-à-porte

*Depuis la mise en place de la Politique, la récupération des matières résiduelles a progressé rapidement. Elle a augmenté de 86 % entre 1998 et 2006. Malgré cette croissance, les quantités éliminées ont augmenté de 21 % pendant la même période, en raison d'une hausse importante de la génération de 46 %<sup>3</sup>. Une très bonne raison pour agir en amont par la réduction à la source.*

Considérant la situation actuelle et en partant du principe d'équité entre les citoyennes et les citoyens, voire entre les municipalités elles-mêmes, il faudra donc, offrir à tous une plus grande possibilité de récupérer les matières recyclables en élargissant à travers tout le Québec la collecte porte-à-porte et en offrant de plus gros bac à récupérer.

Nous posons la question : "Qui devra payer pour la collecte et la gestion des matières résiduelles ?" Les citoyennes et les citoyens via leur compte de taxe ou via le prix des biens qu'ils achètent ? Nous croyons qu'il n'appartient pas à la ville de financer ces services. À cet effet, nous soutenons qu'il faudra responsabiliser les producteurs à 100 % des biens qu'ils produisent et ce, du berceau au tombeau. De cette manière, la facture pour l'utilisation de ces biens, incluant la collecte et la gestion après usage, sera transférée au consommateur. C'est le principe du pollueur/payeur ou du consommateur/payeur et ainsi le consommateur aura toujours le choix des biens qu'il désire consommer et du prix qu'il veut payer. Car en bout de ligne, ce sera toujours les citoyennes et citoyens qui payeront la facture.

Les producteurs de ces biens devraient donc financer la collecte. Actuellement, certains producteurs de biens ont reconnu devoir s'occuper des matières recyclables en subventionnant la collecte sélective ou en instaurant un système de consigne.

Le fait que les municipalités aient toujours assuré la collecte de ces matières résiduelles ne doit pas laisser croire qu'elles continueront d'accepter cette responsabilité sans de nouveaux engagements financiers de la part des producteurs et détaillants.

Quant au taux de recyclage à atteindre, il est nécessaire de l'augmenter pour les prochaines années. Et c'est tout à fait possible puisque bien des endroits ont déjà atteint voire dépassé les 60 % : Victoriaville au Québec, la province de Nouvelle-Écosse et l'Allemagne (74%).

---

<sup>3</sup> Assemblée Nationale, Commission des transports et de l'environnement, décembre 2007, La gestion des matières résiduelles, document de consultation, 33 p.

## **Recommandations**

Que l'on implante sur tout le territoire québécois la collecte porte-à-porte des matières recyclables dans tous les secteurs résidentiels sans exception ;

Que le format des bacs soit adapté au besoin pour optimiser le taux de collecte ;

Que l'on maintienne et multiplie les campagnes de sensibilisation et d'information là où la collecte porte-à-porte se fait et que ces campagnes soient initiées là où il n'y en n'a pas, afin d'inciter citoyens et organisations à une plus grande participation ;

Que le coût de la collecte porte-à-porte des matières recyclables soit moins élevé que celui des déchets à afin d'encourager la population à une plus grande participation ;

Que l'on rende les producteurs et détaillants de contenants et emballages, de médias écrits et d'imprimés responsables à 100 % de la collecte et de la valorisation de ces biens après usage ;

Augmenter le taux de recyclage à atteindre

## **La récupération et la valorisation des matières putrescibles**

*La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 assujettit les municipalités à l'obligation réglementaire de récupérer les résidus verts, les herbes et les feuilles, qui n'auront pu être laissés sur place. La politique reconnaît que l'enfouissement des matières putrescibles cause des risques importants de contaminations, mais que leur récupération pour en faire du compost peut contribuer à l'amélioration des sols.*

*Les grandes familles de matières compostables généralement reconnues dans le milieu sont : les résidus de table, les résidus verts (feuilles, herbes, résidus de tailles et de jardin), les résidus de bois (sciure, copeaux, résidus de branches et d'arbres, écorces), les boues municipales, les boues de papetières et de fosses septiques, les résidus agricoles (fumier, paille) et les résidus agroalimentaires<sup>4</sup>.*

Généralement, le sac de matières résiduelles contient 45 % de matières putrescibles et selon la Politique de 1998-2008 les municipalités devaient récupérer 60% du 45 % de matières putrescibles.

Selon nous, pour certains secteurs (ex. : les quartiers résidentiels où l'on retrouve des unifamiliales, semi-détachés, maisons de ville, duplex et triplex), le compostage domestique peut être la solution à favoriser. Le compostage représente une façon importante de réduire la quantité de matières putrescibles allant vers les lieux d'enfouissement. Comme le compostage domestique exige un effort et un engagement de la part des citoyens, il est alors très important de promouvoir ses bienfaits. Les citoyens doivent être encouragés pour leurs bonnes actions. Le compostage domestique est la solution préconisée par nous, car il est plus économique et plus environnementale pour les municipalités et que le produit final se retrouve valorisé.

Quant à la tonte du gazon, nous encourageons l'herbicyclage. Cette technique consiste à laisser le gazon coupé sur le terrain.

Il n'en tient qu'aux municipalités pour atteindre les objectifs de récupération et de valorisation des matières putrescibles. On a qu'à regarder l'expérience et le succès que Ville de Laval a eu en 1997 en remportant le Phénix de l'Environnement dans la catégorie municipalité pour son projet de collecte des matières putrescibles (3<sup>ème</sup> voie) et compostage auprès de 4000 résidences.

Aujourd'hui, Ville de Laval dessert approximativement 6000 résidences, quelques institutions, commerces et industries. Si l'on se fie à l'expérience lavalloise et au conseiller professionnel en matières des déchets solides à Ville de Laval, il serait souhaitable de mettre en place la collecte sélective des matières putrescibles (feuilles,

---

<sup>4</sup> Assemblée Nationale, Commission des transports et de l'environnement, décembre 2007, La gestion des matières résiduelles, document de consultation, 33 p.

branches, résidus de jardin et de table) en une seule étape et de l'implanter au plus grand nombre de résidences de huit logements et moins. Mais, cela ne peut se réaliser sans penser à développer des sites de compostage régionaux (gestion municipale et/ou inter municipale et/ou en partenariat avec le milieu agricole). Sachant que les agriculteurs auront toujours besoin d'amendement pour leurs sols sans compter que cela s'intègre très bien dans les Plans agroalimentaires de fertilisation.

Ce sont les agriculteurs qui le disent...

« Roger Paquette est un agriculteur de Saint-François, un pionnier du compostage agricole à Laval. Tout comme son voisin de l'avenue des Perron, Normand Legault, M. Paquette composte les déchets de Moisson Montréal depuis quelques années. Les odeurs et les écoulements sont bien contrôlés par l'ajout de copeaux de bois à son tas de compost.

L'épandage de ce fertilisant de choix fait toute la différence, explique M. Legault. «Le sol est plus malléable, moins croûté après les fortes pluies.» La culture maraîchère nécessite un sol riche. L'utilisation de fertilisants chimiques est plus rapide, mais appauvrit la terre, à long terme, explique-t-il.

Et si les déchets de table des Lavallois aboutissaient chez tous les agriculteurs? «Il n'y aura jamais assez de déchets et de copeaux pour étendre sur toutes les terres de Laval», objecte M. Paquette. »<sup>5</sup>

## **Recommandations**

Que le gouvernement du Québec légifère afin d'interdire l'enfouissement des matières putrescibles à très court terme ce qui permettra de véritablement lancer l'implantation de la collecte des matières putrescibles sur tout le territoire québécois ;

Que l'on identifie des sites de compostage et que l'on procède dès maintenant aux études requises pour leur aménagement ;

Que l'on répertorie les producteurs agricoles et les éleveurs qui produisent du compost à la ferme, que l'on favorise la production de compost chez les producteurs et les éleveurs qui le désirent et que l'on s'assure que le tout se fasse selon les règles édictées par le MDDEP ;

Que le gouvernement du Québec apporte des modifications à la Loi sur qualité de l'environnement afin que la capacité de réception des matières putrescibles chez les agriculteurs et les éleveurs soit augmentée et qu'il mette en place un programme de subvention pour favoriser la production de compost ;

Que l'herbicyclage soit rendu obligatoire.

---

<sup>5</sup> tiré de « Le compost à la croisée des chemins » par Nathalie Villeneuve article du Courriel Laval mis en ligne le 24 février 2008

## L'élimination

Sur ce point, nous souhaiterions aborder la question d'une option technologique qui est actuellement mise de l'avant notamment par la Communauté métropolitaine de Montréal : la gazéification.

La technologie est amenée comme LA réponse à la problématique de l'élimination. Or, selon nous, elle soulève beaucoup de questionnements et d'inquiétudes :

- L'évaluation de l'intérêt de cette technologie est partie de deux prémisses de base peu encourageantes et progressistes : dans les 2 prochaines décennies la quantité de matières résiduelles générées continuerait d'augmenter au même rythme et le taux de détournement resterait à 60 %. Avec ces prémisses, il est évident que les quantités à éliminer seraient très importantes ainsi que les proportions de matières autrement valorisables (recyclables ou compostables), comme le papier/carton et les matières putrescibles, qui seraient finalement éliminées.
- Le principal point avancé en faveur de cette technologie est la production d'énergie et la quasi absence d'émission de gaz à effet de serre. Or, puisque la production d'énergie (syngaz) nécessitera des matières résiduelles, la question suivante se pose : à partir de quelle quantité de matières résiduelles la production d'énergie sera intéressante ? Quant à l'absence de CO<sub>2</sub> et CH<sub>4</sub>, les estimations ne semblent pas prendre en compte les émissions lors de l'utilisation du syngaz.
- même si la technologie existe depuis plusieurs années, elle ne semble pas avoir fait encore ses preuves pour des matières résiduelles d'origine municipale.
- Les coûts associés à la mise en place d'une telle technologie seraient très élevés; pas loin d'un milliard de dollars sans compter l'exploitation. Mettre autant d'argent dans l'élimination (car cela reste de l'élimination même avec de la production d'énergie) alors que les objectifs de la Politique pour les 3R-V ne sont pas encore atteints, n'est-ce pas « mettre la charrue devant les bœufs » ? Si l'on suit le principe de hiérarchisation des 3RV-E, il serait préférable d'investir massivement dans la réduction, le réemploi, le recyclage et le compostage afin d'atteindre et de dépasser les objectifs actuels de la Politique, plutôt que de placer tout cet argent dans la gestion de déchets ultimes.

Il est souhaitable que, dans un avenir à moyen terme (5 à 10 ans), des mesures concrètes et efficaces soient largement appliquées telles que : la réduction à la source et le réemploi, les mesures de récupération des matières dangereuses (comprenant les déchets issus des technologies de l'information et des communications) et les matières recyclables, ainsi que les techniques de compostage. Dans ce cas, l'élimination sera beaucoup moins problématique à traiter. L'évaluation des différentes possibilités de traitement doit se faire sous cet angle.

## **Recommandations**

Que le Gouvernement maintienne que la valorisation des matières putrescibles passe obligatoirement par le compostable (par une digestion aérobie ou anaérobie);

Que le Gouvernement maintienne qu'une technique d'élimination avec production d'énergie relève tout de même du domaine de l'élimination et non de celui de la valorisation;

Que les investissements majeurs se fassent tout d'abord dans les installations et la sensibilisation relative aux 3R-V (dont des installations de compostage);

Que les différentes technologies d'élimination soient analysées à la lumière d'extrapolations à long terme qui incluent l'atteinte puis le dépassement des objectifs de l'actuelle Politique;

## Conclusion

La gestion des matières résiduelles représente des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et politiques de grande importance et aura des répercussions sur les générations futures si nous n'agissons pas dès maintenant..

Afin d'assurer une meilleure gestion de nos matières résiduelles, nous croyons que le gouvernement du Québec doit revoir à la hausse les objectifs fixés dans son *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008* pour les 3RV-E et ce en raison de l'augmentation sans précédent des matières résiduelles générées et éliminées.

De plus, les producteurs et les détaillants doivent être responsables à 100 % des biens qu'ils produisent et vendent et ce, du berceau au tombeau. De cette manière, la facture pour l'utilisation de ces biens, incluant la collecte et la gestion après usage, sera transférée aux consommateurs. C'est le principe du consommateur/payeur ou du pollueur/payeur et ainsi le consommateur aura toujours le choix des biens qu'il désire consommer et du prix qu'il veut bien payer. En bout de ligne, ce sera toujours les citoyennes et citoyens qui payeront la facture mais au moins, ce sera beaucoup plus équitable.

Finalement, le **gouvernement du Québec se doit d'être exemplaire** en ce domaine. Tous ses bâtiments doivent gérer leurs matières résiduelles afin de respecter les 3R-V et atteindre les objectifs de la politique. Sinon, comment demander à tous les autres acteurs de la société de faire leur part !